

## Bien de la communauter dans le cadre d un divorce

Par petit lu, le 17/05/2011 à 13:31

## Bonjour,

mon ex femme a quiter le domicile conjugal en decembre 2005 nous somme passe en consiliation en septembre 2006 et le tribunal ma donne la jouisance du domicile conjugal et le divorce a etait prononce en janvier 2010 ou on nous a attribuer un notaire pour liquide le domicile conjugal je voudrais savoir si je pouvais me faire rembourse I emprum du domicile conjugal que j ai rembourse depuis sont depart si oui existe t il un article ou un texte de loi et et ce que je peut me le faire rembourse sur la totalite depuis sont depart merci